FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE INCLUANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2021

DÉPOSÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 JUIN 2022

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil municipal de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉODORE-D'ACTON,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉODORE-D'ACTON (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021 et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Municipalité inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14, S23-1, S23-2 et S23-3, portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

·nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

·nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

·nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

·nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation;

·nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

·nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

[Original signé par]

FBL S.E.N.C.R.L
Société de comptables professionnels agréés
Drummondville, le 11 avril 2022
CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no. A140885

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

		Réalisations 2020	Budget 2021	Réalisations 2021			
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé[1]
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	1	1 516 456	1 478 108	1 486 535			1 486 535
Compensations tenant lieu de taxes	2	3 421	3 400	3 471			3 471
Quotes-parts	3					212 530	(243)
Transferts	4	417 182	483 600	383 085			383 085
Services rendus	5	109 923	131 098	119 140			119 140
Imposition de droits	6	33 236	39 100	100 710			100 710
Amendes et pénalités	7	9 420	4 000	5 189			5 189
Revenus de placements de portefeuille	8						
Autres revenus d'intérêts	9	7 628	12 750	12 563		177	12 740
Autres revenus	10	153 346	4 001	356 584		407	356 991
Effet net des opérations de restructuration	11						
	12	2 250 612	2 156 057	2 467 277		213 114	2 467 618
Investissement							
Taxes	13						
Quotes-parts	14						
Transferts	15	15 000		135 988			135 988
Imposition de droits	16						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17						
Autres	18						
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19						
Effet net des opérations de restructuration	20						
	21	15 000		135 988			135 988
	22	2 265 612	2 156 057	2 603 265		213 114	2 603 606
Charges							
Administration générale	23	358 666	380 061	380 374	12 323	6 602	399 299
Sécurité publique	24	289 321	310 766	327 247	5 306		332 553
Transport	25	432 192	453 895	439 242	230 318		669 560
Hygiène du milieu	26	246 123	432 909	367 061	66 591	204 955	425 834
Santé et bien-être	27						
Aménagement, urbanisme et développement	28	134 002	47 283	336 882	2 052		338 934
Loisirs et culture	29	89 722	145 728	129 767	35 854		165 621
Réseau d'électricité	30						
Frais de financement	31	10 104	6 241	6 241			6 241
Effet net des opérations de restructuration	32						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	33	343 985		352 444	(352 444)		
	34	1 904 115	1 776 883	2 339 258		211 557	2 338 042
Excédent (déficit) de l'exercice	35	361 497	379 174	264 007		1 557	265 564

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

		Réalisations 2020	Budget 2021	Réalisations 2021		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé[1]
Excédent (déficit) de l'exercice	1	361 497	379 174	264 007	1 557	265 564
Moins : revenus d'investissement	2	(15 000)	( )	(135 988)	( )	(135 988)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	346 497	379 174	128 019	1 557	129 576
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
Ajouter (déduire)						
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés						
Amortissement	4	343 985		352 444	91	352 535
Produit de cession	5			9 000		9 000
(Gain) perte sur cession	6			4 992		4 992
Réduction de valeur / Reclassement	7					
	8	343 985		366 436	91	366 527
Propriétés destinées à la revente						
Coût des propriétés vendues	9	84 897		287 833		287 833
Réduction de valeur / Reclassement	10					
	11	84 897		287 833		287 833
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux						
Remboursement ou produit de cession	12					
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14					
	15					
Financement						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16					
Remboursement de la dette à long terme	17	(142 000)	(25 000)	(310 500)	( )	(310 500)
	18	(142 000)	(25 000)	(310 500)		(310 500)
Affectations						
Activités d'investissement	19	(262 824)	(392 265)	(153 082)	( )	(153 082)
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20				359	359
Excédent de fonctionnement affecté	21	130 351	54 371		3 001	3 001
Réserves financières et fonds réservés	22	(16 127)	(16 280)	(16 127)		(16 127)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23					
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24					
	25	(148 600)	(354 174)	(169 209)	3 360	(165 849)
	26	138 282	(379 174)	174 560	3 451	178 011
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	484 779		302 579	5 008	307 587

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Guy Bond	Maire	8 800	4 400		
Éloi Champigny	Conseiller	3 654	1 827		
Jean-François Martin	Conseiller	3 654	1 827		
Éric Laliberté	Conseiller	3 654	1 827		
Pierre Dufort	Conseiller	3 654	1 827		
Philippe Fortier	Conseiller	3 654	1 827		
Diane Daigneault	Conseiller	3 654	1 827		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).